



100%
PLATS
PÉDALONS CONTRE L'UBÉRISATION



Réalisation :
Cultures&Santé

Éditeur responsable : Denis Mannaerts
Rue d'Anderlecht 148, 1000 Bruxelles

Éducation permanente 2024
D/2024/4825/6

Cet outil peut être téléchargé sur notre site :
www.cultures-sante.be

L'outil peut être commandé gratuitement
auprès de notre centre de documentation :
cdoc@cultures-sante.be
+32 (0)2 558 88 10

Avec le soutien de :



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES





REMERCIEMENTS

Cultures&Santé remercie toutes les personnes qui ont apporté leurs expériences et participé ainsi à l'existence de cet outil-jeu.

Nous remercions tout particulièrement, Abdou, Jean-Bernard Robillard et Arnaud Barbier qui ont pris le temps de répondre à des questions portant sur leurs expériences de livreurs à vélo. Leurs témoignages puissants ancrent l'outil dans une réalité trop souvent méconnue.

Merci également aux participant·es du groupe d'apprenant·es en langue française du Lundi citoyen Cultures&Santé et au groupe Coup de Boost de Mons animé par le CEPAG. En testant le jeu, iels ont permis, par leurs réflexions et remarques, à l'élaboration de « 1000 Plats».

4

INTRODUCTION

8

MISE EN
PLACE DU JEU



10

LECTURE DU
SCENARIO DU JEU

6

**PRÉSENTATION
DE L'OUTIL**

10

BUT DU JEU



11

DÉROULEMENT
GÉNÉRAL

8

JEU 1000 PLATS

13

DÉTAILS DU
DÉROULEMENT

16

RÔLE DE L'ANIM.

22

**APRÈS LA PARTIE
QU'EN DISENT
LES LIVREUR-EUSES ?**



17

**EXPLICATION
PICTOGRAMME**

32

**POUR ALLER PLUS
LOIN DÉLIVEROONS-NOUS
DE L'UBÉRISATION !**



18

**FIN DE LA PARTIE
DÉBRIEFING :
LIVREUR-EUSES
UBÉRISÉ-ES...UBÉKOI ?**

36

RESSOURCES



INTRODUCTION

De 1960 à 1990, les luttes des travailleurs et des travailleuses sont fortes et les avancées sociales suivent. Le mouvement ouvrier est massif et structuré. En l'espace d'à peine 30 ans les salarié·es gagnent : 3 semaines de congés payés (passage d'une semaine à quatre), 10 jours sont déclarés fériés et la semaine de travail passe à 5 jours. En comparaison, les avancées sociales de 1990 à 2020 ne sont pas réjouissantes... À part un petit rallongement du congé de paternité (passant de 10 à 20 jours), les avancées sociales sont très discrètes. On assiste plutôt à un recul des conquises sociales : recul de l'âge de départ à la retraite, multiples exceptions autorisant le travail les jours fériés... et ces dernières années : développement de nouvelles relations de travail sortant du cadre salarial classique.

Hors du salariat, ces nouvelles formes de travail ne sont plus encadrées par le droit du travail et n'ouvrent donc pas le droit aux protections sociales. Les relations hiérarchiques sont brouillées, des applications numériques envoient du travail à des personnes dites « indépendantes » qui, les yeux rivés sur leur téléphone, attendent une notification pour enfourcher leur vélo et livrer un repas quelque part dans la ville. En 2023, on estime qu'environ 15% des personnes actives ne travaillent pas sous le régime du salariat. Chez les jeunes, c'est quasiment 50%. Une nouvelle dynamique est donc bien en place.

Les coursiers et coursières à vélo UberEats ou Deliveroo sont appelé·es les travailleurs et travailleuses des plateformes numériques ou les travailleurs et travailleuses ubérisés.

Attiré·es par les promesses d'être à leur compte, de choisir librement leurs horaires de travail et de passer la journée sans patron ni patronne sur le dos, iels constituent un groupe de milliers de personnes opérant généralement dans les grandes villes.

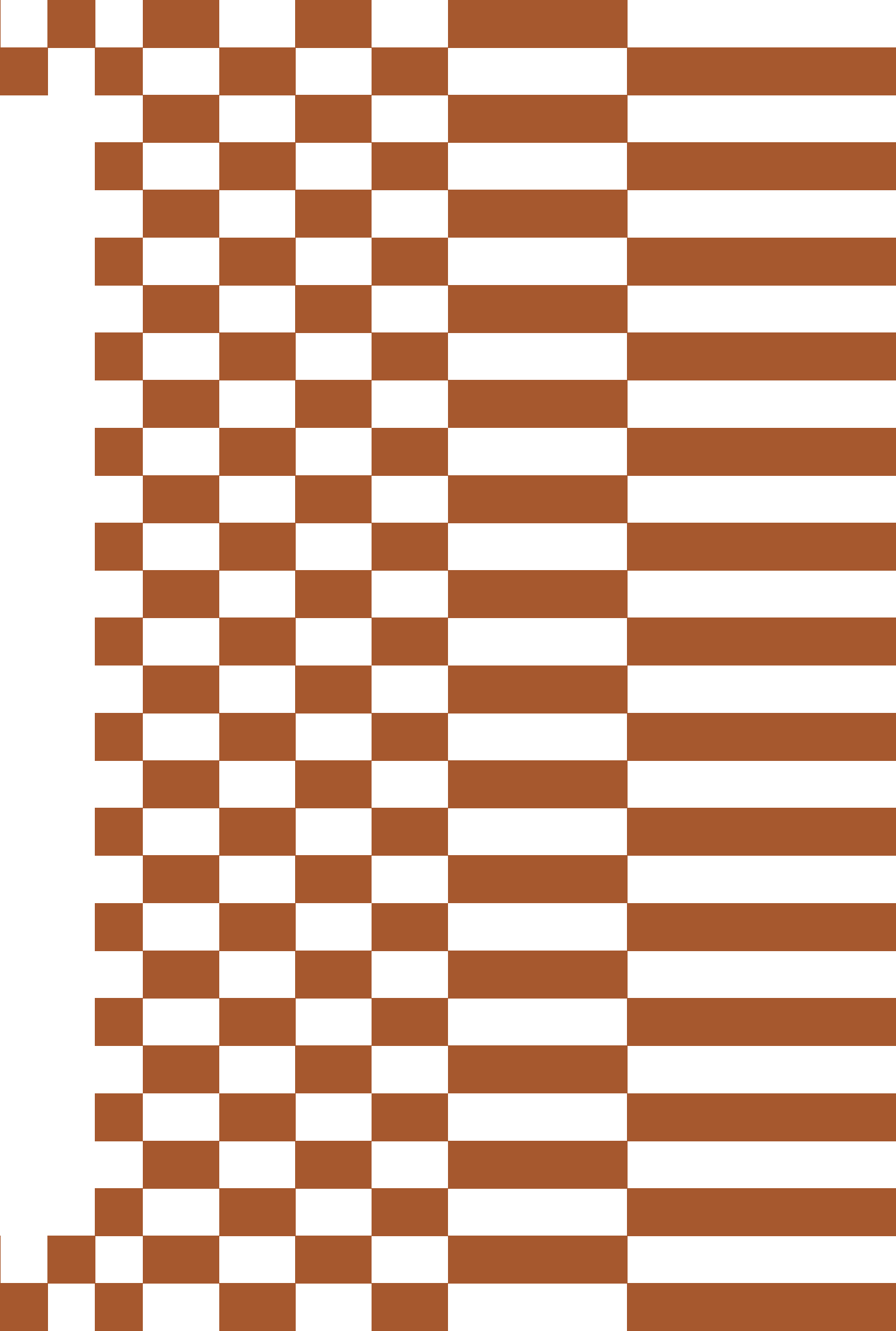
Les livreurs et livreuses à vélo sont les personnes uberisées les plus visibles car iels travaillent dans la rue, sonnent aux portes des personnes, la population est consciente de leur travail. Mais de nombreux secteurs sont concernés par l'ubérisation comme le nettoyage, la livraison de colis, l'aide à la personne, etc. Dans le domaine du travail, le salariat reste toujours la norme mais ces nouvelles formes de travail viennent en ébranler les contours et produisent des travailleurs et travailleuses sans protection sociale.

1000 Plats revisite le jeu 1000 bornes¹ pour expérimenter collectivement ce qu'impliquent les différences de statut de travail. À l'issue de la partie, un temps d'échange permet de débriefer en parlant de l'ubérisation du travail. Des témoignages sur la livraison à vélo (sous statut ubérisé) permettent ensuite d'amener des informations générales et théoriques sur ce métier et ses conditions de travail. Si vous souhaitez aller plus loin, une animation conclusive invite à réfléchir à des revendications et actions à mener pour lutter contre les détériorations des conditions de travail des livreurs et livreuses à vélo.

Même si nous recommandons de faire le jeu avant de débriefer sur l'ubérisation de la société et les conditions de travail des livreurs et livreuses ubérisés, vous pouvez décider de ne faire que les sections « Après la partie » et « Pour aller plus loin ».

¹ wikipedia.org/wiki/1000_bornes





PRÉSENTATION DE L'OUTIL

■ CONTENU



→ 7 tuiles *Personnage*



→ 7 cartes *Aide de jeu*



→ 7 pions *Cyclistes*



→ 1 *Maison des Livreurs et Livreuses*



→ 7 cubes *Cotisation*



→ 1 cube *Maison des Livreurs et Livreuses*



→ 64 jetons *Sous*



→ 7 sets de cartes *Personnage*
●●●●● composés de 13 cartes
●●●●● composés de 12 cartes



→ 4 cartes *Statuts de travail* pour soutenir les échanges après la partie



→ 10 cartes *Évènement* :
1 carte *Départ*
4 cartes *Problème*
pneu crevé, accident, fatigue intense, contrôle
5 cartes *Météo*
pluie x2, soleil, nuage x2



→ 12 cartes *Réflexion* pour soutenir les échanges après la partie



→ 1 livret de 38 pages

✓ OBJECTIFS

- 🚲 Découvrir et aborder la réalité quotidienne des livreurs et livreuses à vélo.
- 🚲 Comparer les conditions de travail liées à l'ubérisation avec le régime classique du salariat.
- 🚲 Echanger sur la détérioration des conditions de travail du fait de l'ubérisation de la société.
- 🚲 Visibiliser les mouvements collectifs et de luttes des livreurs et livreuses ubérisés en Belgique et dans d'autres pays.
- 🚲 Réfléchir à des revendications et actions concrètes à mener pour améliorer les conditions de travail du secteur de la livraison à vélo et notamment de ses travailleur·euses sans-papiers.

👤 DESTINATAIRES

Ce kit d'animation est destiné à toute personne exerçant dans les champs de l'éducation et du social (éducation permanente, insertion socio-professionnelle, alphabétisation, enseignement...) et souhaitant aborder la thématique de l'ubérisation de la société.

👥 NOMBRE DE PARTICIPANT·ES

Le jeu contenant 7 personnages, nous recommandons de limiter l'animation à 14 personnes (max 2 participant·es par personnage).

⌚ DURÉE

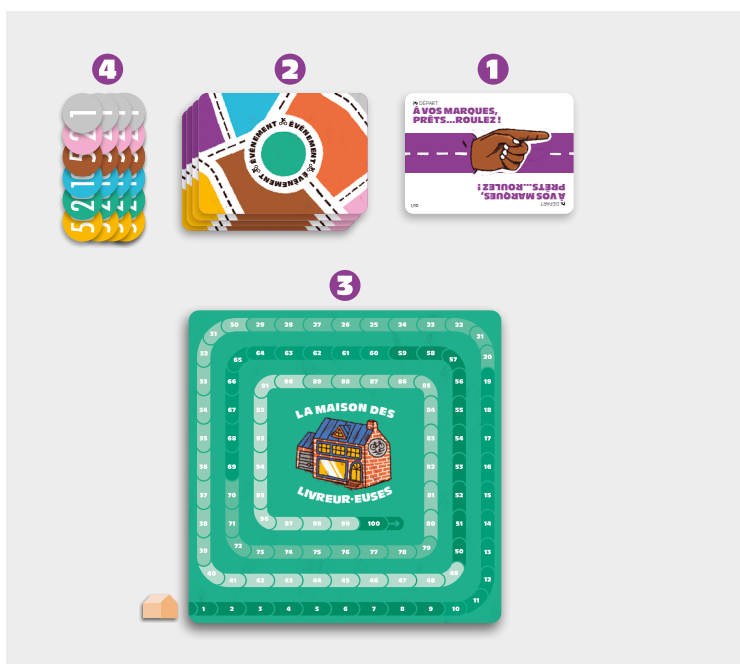
Nous conseillons une animation de minimum 2 heures pour entrer pleinement dans la thématique via le jeu et avoir un temps d'échanges collectif après la partie. Une animation de 3 heures permettra d'aborder toutes les facettes liées à cette nouvelle forme de travail ubérisée. Si vous ne souhaitez pas faire le jeu vous pouvez parler de cette thématique en suivant les animations « Après la partie » et « Pour aller plus loin ».

JEU 1000 PLATS

MISE EN PLACE DU JEU

MISE EN PLACE GÉNÉRALE

- 1 Placez la carte **DÉPART** au centre de la table.
- 2 Mélangez le paquet de cartes *Evènement* et placez-le, face cachée, au centre de la table.
- 3 Placez **la Maison des Livreurs et Livreuses**, face jauge, sur la table.
- 4 Placez les jetons *SOUS* de manière à ce qu'ils soient accessibles aux joueurs et joueuses.



MISE EN PLACE DES JOUEURS ET JOUEUSES

Les tuiles *Personnage* varient selon le nombre de joueurs et de joueuses. Sélectionnez, selon la taille du groupe, les tuiles *Personnage* avec lesquelles vous allez jouer.

Si vous jouez à **+ de 7** : faites des duos et prenez une tuile *Personnage* par duo selon les indications.

4 joueurs-euse

⚙️ **Martin**
 ⚙️ **Ousmane**
 ⚙️ **Younès**
 ⚙️ **Zohra**

5 joueurs-euse

⚙️ **Martin**
 ⚙️ **Ousmane**
 ⚙️ **Younès**
 ⚙️ **Zohra**
 ⚙️ **Karim**

6 joueurs-euse

⚙️ **Martin**
 ⚙️ **Ousmane**
 ⚙️ **Younès**
 ⚙️ **Zohra**
 ⚙️ **Karim**
 ⚙️ **Farid**

7 joueurs-euse

⚙️ **Martin**
 ⚙️ **Ousmane**
 ⚙️ **Younès**
 ⚙️ **Zohra**
 ⚙️ **Karim**
 ⚙️ **Farid**
 ⚙️ **Simon**



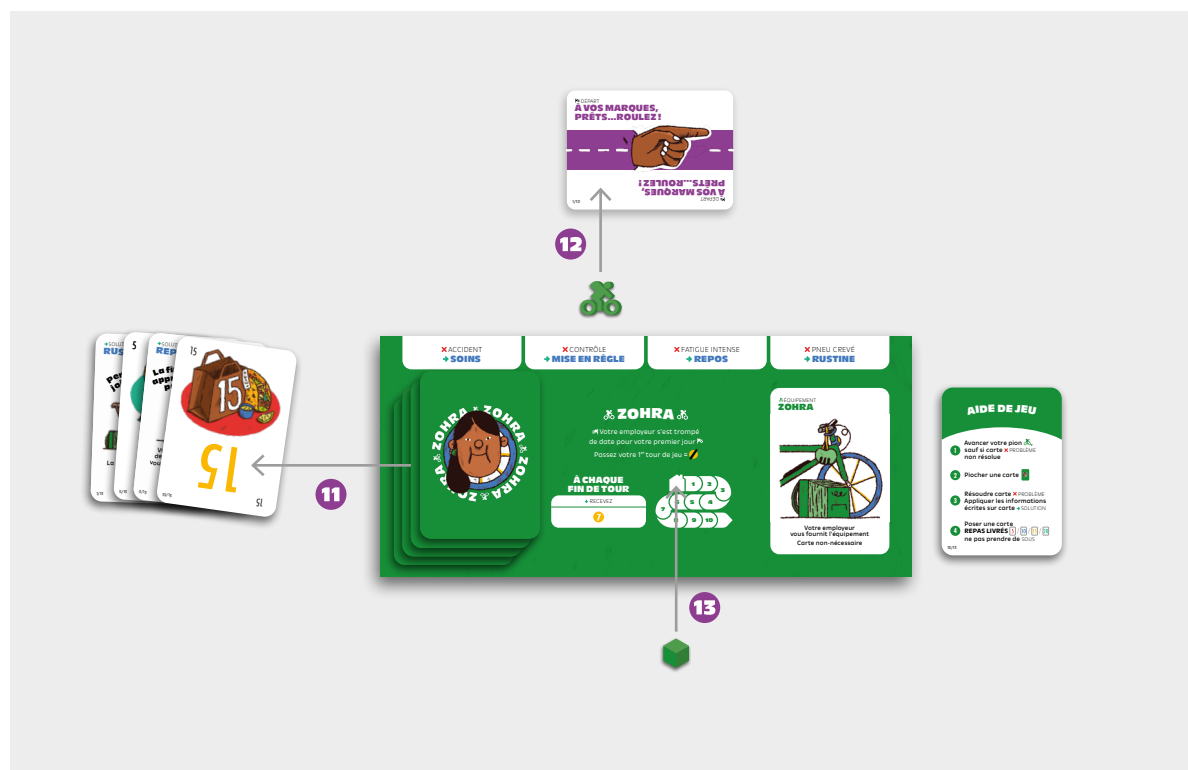
Chaque joueur et joueuse reçoit :

- 5 Une tuile *Personnage*.
- 6 Un set de cartes correspondant à la couleur du *Personnage*.
- 7 Une carte *Aide de jeu* de la couleur du personnage.
- 8 Un pion *Cycliste* correspondant à la couleur du *Personnage*.
- 9 Un cube *Cotisation* correspondant à la couleur du *Personnage*.



- 10 Chaque joueur et joueuse découvre les informations sur sa tuile *Personnage*. Lancez un tour de table pour que chaque joueur et joueuses présente **le parcours de son personnage** (recto) et ses **spécificités de jeu** (verso).

- 11 Chaque joueur et joueuse pioche 4 cartes de son set de cartes qu'il prend en main et fait une pile face cachée avec les autres cartes restantes.
- 12 Chaque joueur et joueuse dépose son pion Cycliste sur la carte **DÉPART**.
- 13 Chaque joueur et joueuse dépose son cube *Cotisation* sur la maison de la tuile *Personnage*.
- 14 Le ou la joueuse qui a le plus pédalé aujourd'hui commence. Le jeu se déroule ensuite dans le sens des aiguilles d'une montre.



LECTURE DU SCENARIO DU JEU

Pour contextualiser le jeu, nous vous proposons, avant de lancer la partie, de lire le scénario suivant :

« Vous êtes des livreurs et livreuses à vélo qui habitez dans le même quartier. À force de vous croiser à vélo, vous avez commencé à vous parler et à faire connaissance. Au fil des rencontres, un sujet revient de plus en plus souvent dans vos conversations : vos conditions de travail.

Et justement... vous venez d'apprendre que le montant gagné pour chaque commande allait encore diminuer ! Ce n'est pas la première fois qu'on vous fait le coup... ce coup-ci c'est la goutte d'eau de trop, vous êtes révolté-es.

Toustes ensemble, vous avez envie de faire quelque chose pour que ça change, mais faire bouger les choses à vous seul-es, ça ne suffira pas... Après en avoir longuement discuté, vous vous êtes dit qu'il fallait commencer par trouver un lieu pour vous réunir et discuter avec les autres livreurs et livreuses de la ville. Une fois qu'un grand groupe sera constitué, il sera plus facile de s'organiser et faire bloc contre la baisse des prix des courses.



Votre projet est donc d'ouvrir La Maison des Livreurs et Livreuses.

Mais le temps joue contre vous :

- Certains ont bientôt fini leurs études, et comptent arrêter de livrer pour se concentrer pleinement sur leur recherche d'emploi.
- D'autres sont de plus en plus fatigués et démotivés par la livraison de repas, un travail qui leur rapporte trop peu d'argent.
- Si trop d'entre vous abandonnent ce travail, vous ne serez pas assez pour réussir à ouvrir cette maison des livreurs et livreuses.

Arriverez-vous, ensemble, à ouvrir la Maison des Livreurs et Livreuses ? »

BUT DU JEU

Pour gagner, vous devez ouvrir la Maison des Livreurs et Livreuses. Elle vous permettra d'améliorer les conditions de travail du secteur de la livraison de repas à vélo. Vous jouez toutes ensemble.

Pour ouvrir la Maison des Livreurs et Livreuses, 3 conditions :

- ✓ Avoir cotisé **au moins 100 SOUS**.
- ✓ Avoir, individuellement, donné au moins **10 SOUS**.
- ✓ Avoir réuni ces 2 conditions avant

que la pile des cartes *ÉVÈNEMENT* ne soit finie. Quand la dernière carte *ÉVÈNEMENT* est tirée vous pouvez finir le tour de jeu de chacun des joueurs et joueuses.

Vous avez perdu :

- ✗ Si la dernière carte de la pile événement a été tirée (tout le monde a fini son tour) alors que la Maison des Livreurs et Livreuses n'est toujours pas ouverte.
OU
- ✗ Si la Maison des Livreurs et Livreuses a été ouverte mais l'un-e d'entre vous n'a pas pu cotiser **10 SOUS**.

DÉROULEMENT GÉNÉRAL

1000 Plats se joue en 10 tours (ou une heure). À chaque tour, à partir du second tour, une carte *ÉVÈNEMENT* est tirée. Elle est déposée au centre de la table à la suite de la carte *DÉPART* et ce jusqu'à la dernière carte *ÉVÈNEMENT*.

TOUR DE JEU

15 À votre tour, **avancez votre pion** sur la ligne des cartes *ÉVÈNEMENT* (sauf au premier tour). Si vous êtes sur une carte **PROBLÈME**, vous ne pouvez pas avancer avant de l'avoir résolu.

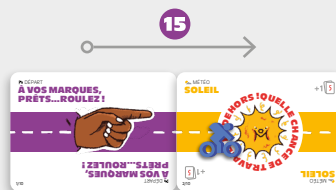
16 Piochez une carte de votre pile et réalisez des actions :

Pour commencer à livrer il faut une carte *ÉQUIPEMENT*, si vous avez une carte en main posez la carte *ÉQUIPEMENT* à l'emplacement prévu sur votre tuile. Vous pouvez commencer à livrer.

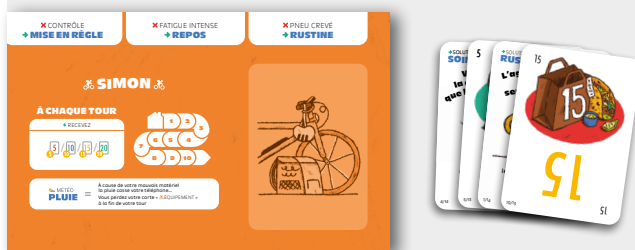
La carte *ÉQUIPEMENT* est très importante car c'est la première carte que vous devez jouer pour commencer à livrer. Des personnages n'en ont pas besoin, c'est dans ce cas précisé sur leur tuile.

A Si vous avez une carte *REPAS LIVRÉS* en main ET que vous avez posé une carte *ÉQUIPEMENT* (sauf si votre personnage n'en a pas besoin), vous pouvez commencer à livrer des repas. Pour cela, posez, à côté de votre tuile, une carte *REPAS LIVRÉS*.

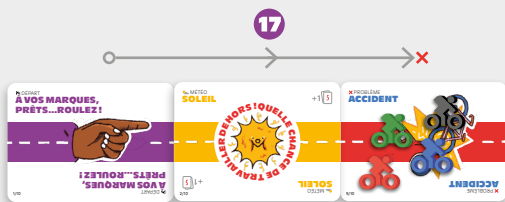
Si vous avez posé une carte *REPAS LIVRÉS*, vous recevez de l'argent. Prenez les jetons *SOUS* auxquels vous avez droit. Des personnages sont payés en fonction du nombre de *REPAS LIVRÉS*, d'autres reçoivent toujours le même nombre de *SOUS*, (voir tuile *Personnage*).



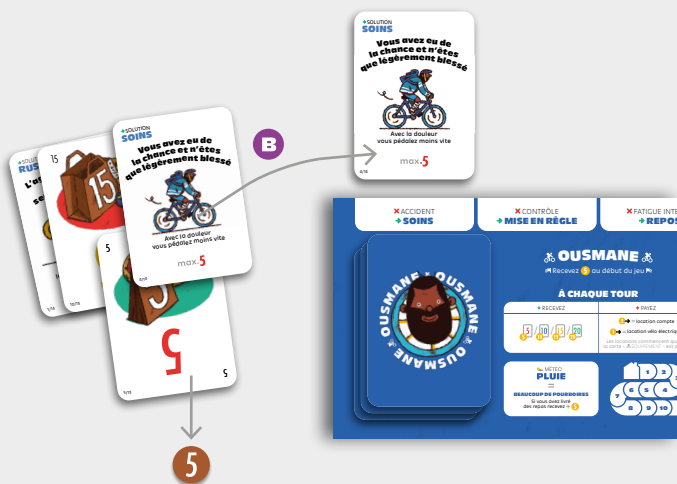
Ex. : Ousmane a posé une carte *ÉQUIPEMENT*. Il pose maintenant une carte *Repas livré 15*. Ousmane est payé à la commande et gagne 15 *SOUS* comme indiqué sur sa tuile *Personnage*.



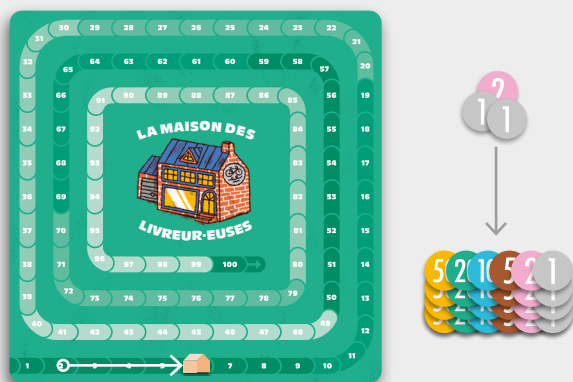
Ex. : Simon n'a pas pioché de carte *ÉQUIPEMENT*. Il ne peut pas poser de carte *Repas livré*. Comme il est payé à la commande il ne reçoit pas de *SOUS*



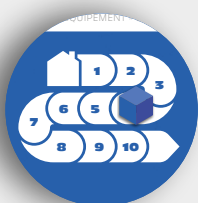
Ex. : Tous les joueurs et joueuses ont pu avancer au 2^e tour, mais au 3^e tour, une carte **XPROBLÈME** est sortie. Ils devront individuellement résoudre cette carte pour avancer.



Ex. : Ousmane a la carte **SOLUTION SOINS** dans sa main, il peut donc régler l'**XACCIDENT**. Il la pose et ne pourra pas livrer plus de 5 **REPAS** à ce tour. À la fin de son tour, il pourra glisser la carte sous sa tuile *Personnage* pour indiquer qu'il a bien résolu l'**XACCIDENT**.



Ex. : Martin a donné au tour précédent 2 **SOUS** pour **la Maison des livreurs et livreuses**. Ousmane donne 4 **SOUS** à son tour et le met à la banque. Le jeton *Maison* est donc sur 6. Ousmane déplace de 4 son cube *Cotisation* sur sa tuile *Personnage*.



17 À partir du second tour, retournez à chaque début de tour une carte **ÉVÈNEMENT**. S'il est écrit **XPROBLÈME**, quand votre pion arrive sur la carte vous serez bloqué-es ! Vous ne pourrez plus poser de carte **REPAS LIVRÉS** et pour certain-es, vous ne recevrez donc plus de jetons **SOUS**.

B Pour vous débloquent, déposez la carte **SOLUTION** correspondante, **lisez la carte à voix haute**, suivez les indications écrites et continuez votre tour.

C Vous pouvez soutenir un ou une joueuse, avec son accord, donnez-lui des jetons **SOUS** ou échangez une carte **REPAS LIVRÉS** avec elle ou lui.

D Durant votre tour, vous pouvez soutenir **la Maison des livreurs et livreuses**. Déposez autant de jetons **SOUS** que vous le voulez sur **la Maison** et réajustez la jauge comptabilisant le montant total donné.

Suivez le montant de vos dons, en positionnant votre cube cotisation sur le numéro correspondant sur votre tuile *Personnage*. Au-dessus de 10 **SOUS** donné, ce n'est plus nécessaire.

E Si vous avez **plus de 5 cartes** en main à la fin de votre tour, remplacez, la ou les cartes en trop, sous votre pioche.

18 Passez au joueur ou à la joueuse suivant-e.

DÉTAILS DU DÉROULEMENT

LES CARTES ÉVÈNEMENT

Les cartes **ÉVÈNEMENT** forment une route sur laquelle se déplacent les pions cyclistes elle représente le temps qui passe.

Retournées à chaque début de tour, ce sont majoritairement des mauvaises nouvelles. Parmi ces cartes vous trouverez des cartes :

✗ **PROBLÈME** qui bloquent les joueurs et joueuses. Iels ne peuvent ni avancer ni livrer de repas tant qu’iels non pas poser la bonne carte ➔ **SOLUTION**.

☀ **MÉTÉO** informant des conditions météo sous lesquelles vont travailler les livreurs et livreuses. Ces cartes impactent tout le monde mais de manière différente (voir indications sur les tuiles *Personnage*).

Les cartes **ÉVÈNEMENT** n’entrent en jeu qu’à partir du second tour.

LES CARTES ➔ SOLUTION

Elles permettent de résoudre les cartes ✗ **PROBLÈME**. Par tour de jeu, les joueurs et joueuses ne peuvent jouer qu’une seule carte ➔ **SOLUTION**. Lorsqu’une carte ➔ **SOLUTION** est jouée, glissez-la sous votre tuile *Personnage* à l’emplacement prévu. Vous pouvez maintenant livrer des repas.

Pour avoir une carte ➔ **SOLUTION** :

- attendre de la piocher quand c’est votre tour
- OU
- payer 10 *SOUS* pour prendre la carte de votre choix dans la pioche.



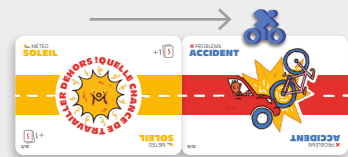
Ex. : La carte ✗ **CONTRÔLE** est tirée. Ousmane et Martin sont dessus et doivent régler le problème avec une carte ➔ **MISE EN RÉGLE**. Younès ne subit aucun effet de cette carte.



Ex. : La carte ☀ **SOLEIL** est tirée. Tous les joueurs et joueuses qui sont dessus, peuvent à leur tour jouer une carte **REPAS LIVRÉS** et une deuxième carte de 5 **REPAS LIVRÉS**.



Ex. : La carte ☁ **PLUIE** est tirée. Ousmane reçoit 5 *SOUS* de plus s’il livre. Martin perd sa carte ⚡ **ÉQUIPEMENT** à la fin de son tour (voir tuile *Personnage*).



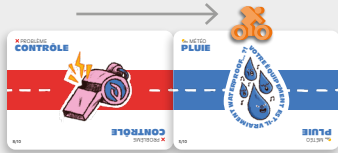
Ex. : C’est au tour d’Ousmane de jouer. Il avance son pion Cycliste sur la carte ✗ **ACCIDENT**. Il est bloqué et doit poser la carte ➔ **SOINS**.



Il pioche une carte mais il n’a pas la carte ➔ **SOINS** dans sa main. Il ne veut pas attendre le prochain tour et décide donc de payer 10 *SOUS* pour choisir la carte dans la pioche. Il reçoit la carte ➔ **SOINS**. Il peut la jouer et subir l’effet de la carte ➔ **SOINS** (max. 5 repas livrés pour aujourd’hui).



À la fin de son tour, il place sa carte ➔ **SOINS** sous la tuile *Personnage* pour indiquer qu’il a résolu la carte ✗ **ACCIDENT**. Il pourra avancer son pion cycliste au tour suivant.



Ex. : C'est au tour de Simon de jouer. Il a résolu la carte **✗CONTRÔLE** et déplace son pion *Cycliste* sur la carte **☀️PLUIE**.



Il pose une carte 5 **REPAS LIVRÉS** et reçoit 5 **SOUS**. Comme indiqué sur sa tuile *Personnage*, à cause de la pluie, à la fin de son tour, il perd sa carte **ÉQUIPEMENT** et la remet dans le paquet. Il devra en piocher une nouvelle et la déposer pour pouvoir continuer à livrer.

LES CARTES **ÉQUIPEMENT**

Elles représentent l'équipement nécessaire pour livrer des repas (un vélo, un sac et un smartphone). Pour travailler chaque joueur et joueuse a besoin d'une carte **ÉQUIPEMENT** (sauf indication contraire sur les tuiles *Personnage*). Si vous perdez votre carte **ÉQUIPEMENT** durant la partie (à cause d'une carte **☀️MÉTÉO** ou d'une carte **✗PROBLÈME**), vous devez en redéposer une pour continuer à livrer.

Pour avoir une carte **ÉQUIPEMENT** :

- attendre de la piocher quand c'est votre tour
- OU
- payer 10 **SOUS** pour prendre la carte dans la pioche.

Vous ne pouvez pas échanger les cartes **ÉQUIPEMENT.**

LES CARTES **REPAS LIVRÉS**

Numérotées de 5 à 20, elles représentent le **nombre de repas livrés** pendant un tour de jeu (équivalent à une journée de travail). Des livreurs sont payés en fonction du **nombre de repas livrés** (un **SOUS** par repas livré) alors que d'autres reçoivent à chaque tour une **somme fixe**. Reportez-vous aux tuiles *Personnage* pour savoir comment vous êtes payé-es.



LES JETONS **SOUS**

Numérotés de 1 à 50, ils représentent l'argent gagné par les livreurs et livreuses. À chaque tour de jeu, sauf indication contraire, les joueurs et joueuses reçoivent des jetons **SOUS**. La somme précise reçue est inscrite sur chacune des cartes *Personnage*.

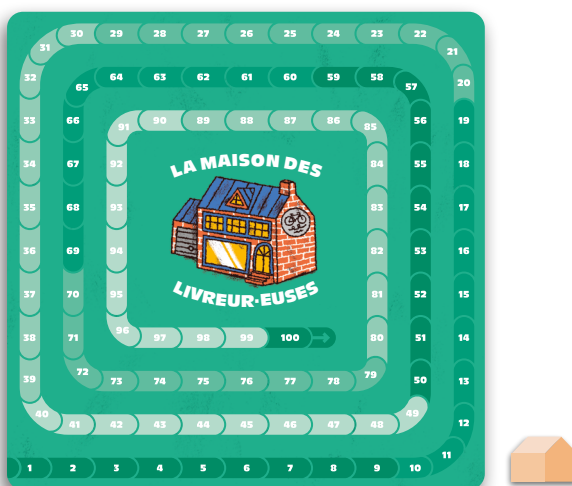
Les **SOUS** permettent :

- De solutionner cartes **✗PROBLÈME**.
- D'acheter des cartes **ÉQUIPEMENT**.
- De soutenir des joueurs joueuses.
- Et de payer **la Maison des Livreurs et Livreuses**.



LA MAISON DES LIVREURS ET LIVREUSES

Cette maison représente un endroit collectif où les livreurs et livreuses peuvent se retrouver au chaud, discuter, s'organiser et recevoir des conseils juridiques. Pour l'ouvrir, les joueurs et les joueuses doivent payer 100 SOUS. Utilisez la jauge de la carte pour indiquer le nombre total de sous donné par les joueurs et les joueuses. Si plus de 100 SOUS sont donnés, vous aurez davantage de moyens disponibles pour vous organiser.



LES CARTES AIDE DE JEU

Ces cartes servent à garder en mémoire les différentes étapes d'un tour de jeu « type ». Chaque personnage ayant des particularités, elles ne sont pas toutes pareilles. Elles sont aux couleurs des personnages auxquels elles correspondent.

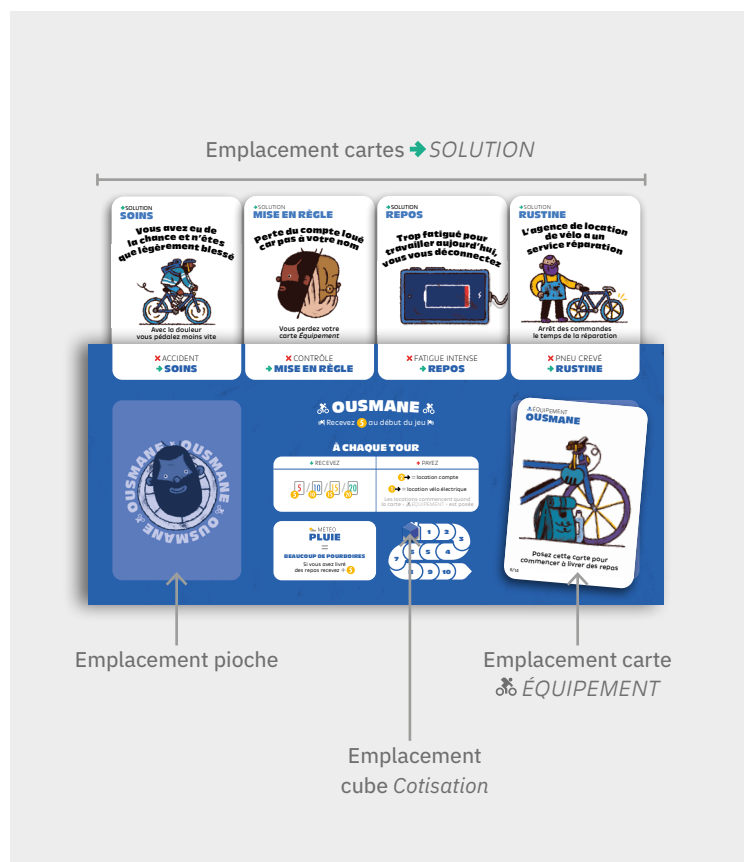


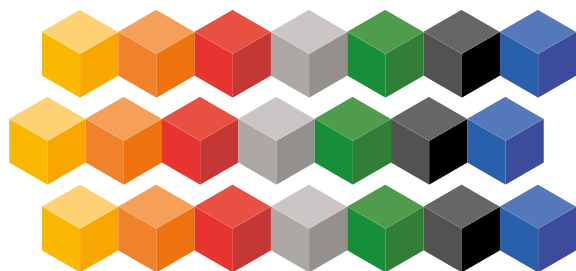
LES TUILES PERSONNAGE

Chaque joueur et joueuse se met, le temps de la partie, dans la peau d'un ou d'une livreuse à vélo. Au recto de chaque tuile *Personnage*, un court texte explique le parcours de son personnage. Au verso, des indications spécifiques au déroulement du jeu sont inscrites. Chaque personnage a une couleur qui correspond à celle de son set de cartes, de son cube *Cotisation* et de son pion *Cycliste*.

Spécificités pour les cartes *Personnage* Ousmane et Farid :

- À chaque tour, ils doivent payer 3 sous : 2 pour la location du compte qu'ils utilisent pour travailler et un pour la location du vélo. Ils ne paient les locations qu'à partir du moment où ils ont posé une carte **ÉQUIPEMENT**.





LES CUBES COTISATION

Ils servent à suivre le montant des *SOUS* versés par chacun et chacune des joueuses pour **la Maison des Livreurs et Livreuses**. Au-dessus de 10 *SOUS* donnés, ce n'est plus nécessaire de les comptabiliser.



RÔLE DE L'ANIM.

Le jeu est fait pour que chacun-e puisse s'emparer des règles et lancer la partie. En tant qu'anim., vous pouvez décider de jouer la partie ou de rester plus en retrait pour répondre, par exemple, aux éventuelles questions qui arriveraient en cours de partie. Dans ce cas-là, reportez-vous aux règles du jeu pp. 11-16. Nous avons tenté de penser à toutes les situations de jeu. Cependant, si vous ne trouvez pas la réponse précise à la question, adoptez une règle qui vous semble convenir à la situation.

Si des règles paraissent compliquées de prime abord, nous vous conseillons de tout de même lancer la partie. Le jeu est plus simple qu'il n'y paraît, en commençant réellement à jouer vous comprendrez rapidement son fonctionnement.

En selle et bonne partie !

EXPLICATION PICTOGRAMME



Vous pouvez jouer une deuxième carte *REPAS LIVRÉS* de max. 5 *REPAS LIVRÉS*. Et recevoir les *SOUS* correspondant si vous êtes payé·es à la commande.

max. 5

Limité pour ce tour à 5 *REPAS LIVRÉS*.

max. 10

Limité pour ce tour à 10 *REPAS LIVRÉS*.

max. 10 = 4

Limitée pour ce tour à 10 *REPAS LIVRÉS* et paie à 4 *SOUS*.



REPAS LIVRÉ est égal à *SOUS* (ex. : 10 *REPAS LIVRÉS* = 10 *SOUS*).



Pour ce tour, pas de *REPAS LIVRÉS* = pas de *SOUS*.



Pour ce tour pas de *SOUS*.



Pas de *REPAS LIVRÉ* mais *SOUS* reçu grâce à la sécurité sociale.



Payez 1 *SOUS*.



Payez 2 *SOUS*.



Payez 15 *SOUS*. Les *SOUS* peuvent être remboursés sur plusieurs tours et avec l'aide des autres.



Recevez 7 *SOUS*.



Recevez 5 *SOUS* supplémentaires.



SOUS



Cartes *REPAS LIVRÉS*

FIN DE LA PARTIE DÉBRIEFING : LIVREUR-EUSES UBERISÉ-ES... UBÉKOI ?

✓ OBJECTIFS

- 🚲 Prendre du recul sur ce qui s'est joué durant la partie.
- 🚲 Amener des informations et susciter une réflexion sur les statuts ubérisés.
- 🚲 Réfléchir à la vision de la société et du travail derrière l'ubérisation.

⌚ DURÉE

Une heure

📄 MATÉRIEL



Les cartes utilisées pendant le jeu et les 4 cartes *Statut de travail*. Ces cartes donnent des informations sur le statut de travail des personnages du jeu.

DÉROULEMENT

Commencez par poser quelques questions au groupe

Comment avez-vous vécu la partie ? Votre pion s'est-il retrouvé bloqué plusieurs fois durant la partie ? Pour quelles raisons ? Les cartes Solutions impactaient-elles tout le monde de la même manière ? Comment l'expliquez-vous ?

Puis, essayez, en groupe, de retrouver le statut de travail des cartes *Personnage*

- 1 Déposez au centre de la table les 4 cartes *Statut de travail*.
- 2 Demandez à chaque personne de prendre connaissance des 4 cartes *Statut de travail* et de deviner quel était le statut de leur personnage de jeu.
- 3 Faites un tour de table pour que chaque personne s'exprime sur le statut de travail supposé de son personnage.
- 4 Demandez au groupe : *pensez-vous que ce qui s'est passé dans le jeu soit proche de la réalité des livreurs livreuses à vélo ?*
- 5 Dites au groupe que toutes les situations vécues durant la partie sont issues de témoignages et d'écrits sur le sujet. Les situations traversées durant le jeu représentent les réalités des livreurs et livreuses à vélo.

Retrouvez, ci-dessous, le statut correspondant aux personnages. Complétez les réponses du groupe en donnant les noms des personnages par statut.

OUSMANE FARID

**LIVREUR LIVREUSE
« UBERISÉ-E »
SANS PERMIS DE TRAVAIL**

- Payé à la commande
 - Besoin d'aller plus vite
 - Plus de risques d'accident
- Aucune protection sociale
- Aucune stabilité à court, moyen ou long terme
- Stress lié à la notation et au risque d'être arrêté par la police

MAIS

- Rémunération (même si faible)
- Pas de patron ni patronne

MARTIN KARIM SIMON

**LIVREUR LIVREUSE
« UBERISÉ-E »**

- Payé à la commande
 - Besoin d'aller plus vite
 - Plus de risques d'accident
- Aucuns droits du travail
 - Maladie, congé, retraite, chômage, etc.
- Rémunération faible
- Stress lié à la notation

MAIS

- Travail à l'extérieur
- Pas de patron ni patronne
- Relative liberté

ZOHRA

**LIVREUR LIVREUSE
INTÉRIMAIRE**

- Contrats salariés courts
 - Peu de sécurité de l'emploi
- Stress du non-renouvellement du contrat
- Sous-salariat
 - Relation de travail précaire, moins de droits sociaux
 - licenciements facilités, syndicats peu présents, pas de congés payés, temps partiels subis
- Structure employeuse peu fiable

MAIS

- Stabilité à court terme
- Travail à l'extérieur
- Contrat salarié

YOUNÈS

**LIVREUR LIVREUSE
SALARIÉ-E CDI**

- Contrats longs et sécurisés
 - Stabilité possible
 - Salaire garanti
- Cotisations sociales
 - droit à toutes les protections sociales du travail
 - maladie, congés, retraite, chômage, etc.

MAIS

- Métier physique fatiguant
- Travail solitaire
- Peu de reconnaissance

Vous pouvez maintenant prendre un temps de recul sur le jeu en posant des questions au groupe et en leur partageant des informations :

Aviez-vous deviné le statut de travail de votre livreur ou livreuse ? Concernant ces statuts de travail, des éléments expérimentés pendant le jeu vous ont-ils marqué ? Que pensez-vous des conditions de travail des livreurs livreuses uberisé-es ? Qu'est ce qui différencie un statut de travail salarié, d'un statut de travail uberisé ?

QUELQUES INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

UBÉKOI ? STATUT UBERISÉ

L'« ubérisation » désigne un processus économique dans lequel des personnes indépendantes sont mises en contact avec des client·es via des plateformes (Deliveroo, Uber, etc.) en échange d'une prestation de service (livraison de repas, chauffeur, etc.). Le secteur ubérisé le plus connu est celui du transport (de personnes ou de biens) mais les secteurs du bâtiment, des services d'aides à la personne, des petits travaux, etc. sont aussi concernés. Il arrive qu'on parle d'« économies de plateforme », c'est une autre manière de nommer ce processus d'ubérisation.

Cette nouvelle forme de travail se met en place dans la deuxième moitié des années 2010 avec le développement du numérique et l'utilisation massive des smartphones². Ces dernières années le travail sous statut ubérisé s'est accéléré et représente le statut d'environ 10% des personnes actives en France³. Dans le cas de la livraison à vélo, les coursiers et coursières ubérisées ne sont pas des salarié·es, iels sont rémunéré·es à la course. Iels n'ont donc pas de salaire mensuel garanti et ne bénéficient pas des protections sociales liées au salariat. En Belgique, on estime qu'il y a entre 10 000 et 80 000 personnes actives dans différents secteurs de l'économie de plateforme⁴ dont 20 000 livreurs et livreuses à vélo⁵ (et 3 000 à Bruxelles⁶).

LIVREURS ET LIVREUSES INTERIMAIRES

L'agence Take Away fonctionne en très grande majorité avec des livreurs et livreuses intérimaires. Leur situation est différente des personnes ubérisées puisqu'iels sont payé·es à l'heure. Les temps d'attente au restaurant ou entre deux commandes sont donc rémunérés. Cependant, les contrats sont courts et peu d'heures sont allouées à ces intérimaires. Si certains ou certaines arrivent à décrocher un contrat définitif avec l'agence, la grande majorité restent des années avec ces petits contrats intérimaires⁷.

En intérim, le matériel est fourni par la structure employeuse à la différence des travailleurs et travailleuses ubérisées. Cependant, voici ce que nous a raconté un livreur intérimaire :

« On utilise son propre Gsm. Une voiture avait écrasé mon Gsm, mais ils ne m'ont pas remboursé. Maintenant, j'ai un autre Gsm et j'ai quand même pris une assurance que j'ai dû payer moi-même ».

² Pascal SAVOLDELLI (coord.), *Ubérisation et après ?*, Éditions du détour, 2021, p. 9.

³ Juan Sebastián CARBONELL, *Le futur du travail*, Édition Amsterdam, 2019.

⁴ FGTB/UBT, *Livre noir des coursiers à vélo*, 2022.

⁵ Margot HOUGET, *Dans la peau d'un livreur Uber Eats*, in: Rtbf, 8 mars 2023.

⁶ Jehanne BERGÉ, *24 heures avec ... la Maison des livreurs*, in: AlterEchos, n°510, mai 2023.

⁷ *Le livre noir des coursiers à vélo*, op. cit.

LIVREURS ET LIVREUSES EMBAUCHÉES PAR DES COOPÉRATIVES

Pour lutter contre les conditions de travail précaires du secteur de la livraison à vélo, des personnes se sont lancées dans la création de coopératives gérées par des salarié-es. Les emplois créés ont de meilleures conditions de travail, les livreurs et livreuses sont salariées, et souvent sous des contrats à durée indéterminée. Mais ces coopératives peinent à concurrencer les entreprises de livraison ubérisées et restent petites avec peu de postes créés.

Pour creuser la question du travail ubérisé, avec des témoignages et des informations, continuez l'animation avec la piste :

Après la partie – Qu'en disent les livreurs et les livreuses ?



APRÈS LA PARTIE QU'EN DISENT LES LIVREUR-EUSES ?

✓ OBJECTIFS

- 🚲 Approfondir des éléments expérimentés pendant la partie jouée.
- 🚲 Lire des témoignages pour échanger autour des réalités du travail des livreurs et des livreuses ubérisées.

⌘ DURÉE

Une heure

📄 MATÉRIEL



Les 12 cartes *Réflexion*

DÉROULEMENT

Les cartes *Réflexion* sont soit des témoignages de livreurs ubérisés (largement majoritaires dans le secteur de la livraison à vélo) soit des informations pour débattre avec l'ensemble du groupe.

- 1 Déposez les cartes *Réflexion* au centre de la table.
- 2 Proposez à chaque personne de choisir une carte et de la lire à voix haute.
- 3 Recueillez ensuite les réactions des personnes. Si vous avez joué à 1000 Plats, vous pouvez demander au groupe si cela fait écho à ce que votre personnage a vécu pendant la partie.

Ci-dessous, vous disposez de contenus relatifs à chacune des cartes *Réflexion*. Pour enrichir la discussion, vous pouvez lire à voix haute les diverses informations.

QUELQUES INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

1 LAISSER-FAIRE DES GOUVERNEMENTS ?

En Belgique, quand des livreurs ou des livreuses s'inscrivent sur les plateformes, iels travaillent (85% d'entre elleux) sous le régime dit « P2P »⁸. À la base, le régime P2P (Peer to Peer) a été créé pour réglementer des échanges entre particuliers. Ce régime permet de gagner jusqu'à 7 170 euros par an en étant taxé-e qu'à 10%. En 2018, le gouvernement du libéral Charles Michel⁹ autorise que le travail pour les plateformes numériques puissent être encadré par ce régime. Si les coursiers ou les coursières dépassent le seuil de 7 170 euros par an, iels **basculent automatiquement dans le statut indépendant**, statut taxé à plus de 50%. Beaucoup de coursiers ou de coursières mal renseignées, découvrent après coup, être passées sous statut indépendant. Ne pouvant pas payer les taxes, iels peuvent être sanctionnés par des amendes.

Les gouvernements ne se contentent donc pas seulement de laisser s'implanter ces nouvelles entreprises, sans rien faire. Au contraire, ils facilitent leur arrivée sur le marché. Ils acceptent donc que ces **nouvelles formes de travail détricotent le droit du travail** salarié durement acquis. C'est d'autant plus surprenant que **ces entreprises ne paient pas de cotisations sociales et très peu d'impôts**¹⁰, elles réduisent donc le budget de l'État et de la sécurité sociale.

2 LOCATION DE COMPTE

Beaucoup de personnes livrant à vélo sont étrangères et n'ont pas les papiers pour travailler légalement en Belgique. **Obtenir de tels papiers peut parfois prendre plus de 10 ans...** Ces personnes doivent donc se débrouiller pour gagner l'argent indispensable à leur quotidien. La livraison de repas est une des rares options qui s'offrent à elles. Cependant, pour livrer des repas, il faut un compte nominatif, ce qui n'est pas possible pour elles au vu de leur situation personnelle. Elles doivent dès lors **louer des comptes à d'autres**.

Les livreurs et livreuses ayant dépassé la limite des 7 170 euros du statut P2P et basculant de facto en sous régime indépendant se retrouvent également à louer des comptes. En effet, s'iels doivent payer les charges du régime indépendant, compte tenu de ce qu'iels gagnent, continuer de livrer ne vaudrait pas la peine.

Dans les cas des locations de comptes, plusieurs formules, évoluant rapidement, co-habitent. Les propriétaires de compte proposent parfois aux loueurs ou loueuses potentielles de partager les montants gagnés. Le ou la coursière à vélo récupère 60% de l'argent gagné en livrant des repas tandis que le ou la propriétaire du compte empoche les 40% restants (en ne faisant que prêter son compte). Les comptes peuvent aussi être loués à la semaine (**prix allant de 100 à 200 euros**) ou à l'année (**environ 800 euros**¹¹). Dans les deux cas il arrive que ces comptes soient inutilisables car bloqués ; parfois même juste après avoir été loués.

⁸ Piero VALMASSOI, *La roue de l'infortune*, in: AlterEchos, n°515, janvier 2024.

⁹ Martin WILLEMS, *Le piège Deliveroo. Consommer les travailleurs*, in: Investig'action, 2021, p. 69.

¹⁰ *Economie de plateforme : Quel modèle de régulation ?*, in: CEPAG, novembre 2017.

¹¹ Selon le témoignage d'un livreur ayant loué des comptes Uber. Ce système n'étant pas légal, il est difficile d'avoir des chiffres officiels. De plus, les prix évoluent selon les périodes et le nombre de demandes.

3 CONTRÔLE

Récemment de nouveaux contrôles ont été mis en place par les plateformes numérique de livraison de repas. Il y a tellement de livreurs ou de livreuses à vélo inscrites qu'elles peuvent se permettre de fermer des comptes sans que cela n'impacte l'efficacité des livraisons. Lors des contrôles, les plateformes **demandent soudainement un selfie au livreur livreuse** pour s'assurer que la personne enregistrée sur le compte est bien celle qui est en train de livrer. Si cette dernière ne répond pas dans un certain délai, **le compte est bloqué**.

4 LOCATION DE VÉLO

Pour livrer à vélo, il faut... un vélo ! **Les plateformes numériques ne les fournissant pas**, les livreurs et livreuses doivent donc se débrouiller. Compte tenu des distances à parcourir pour espérer gagner sa vie, la plupart de ces personnes ont opté pour un vélo électrique. Vu le coût élevé des vélos électriques, **beaucoup les louent**. Des entreprises de location de vélo ont augmenté leurs tarifs pour des locations de vélo utilisés dans le cadre des livraisons de repas. Cela peut revenir à 300 euros par mois environ auxquels s'ajoutent les frais électriques pour recharger les batteries chaque soir.

Les livreurs et les livreuses ont donc des frais fixes chaque mois. **Travailler coûte de l'argent**.

5 CREVAISON

Assez logiquement, vu que les personnes utilisent leur vélo plusieurs heures par jour, **il leur arrive de crever leurs pneus...** Dans ce cas, les applications pour lesquelles elles travaillent ne fournissent pas de support technique. Les coursiers et coursières doivent se déconnecter pour réparer au plus vite leur pneu. Si la crevaision arrive pendant une course, **iels risquent une mauvaise note** car la livraison aura pris du retard. Pendant tout le temps de la réparation, **iels ne livrent pas et ne sont donc pas payé-es**.

¹² Dans la peau d'un livreur Uber Eats, op. cit.

6 ÉQUIPEMENT

Pour travailler, les coursiers et les coursières ont besoin d'un équipement minimum : un sac pour transporter les commandes, un vélo ou un scooter pour livrer, un smartphone avec un abonnement internet pour recevoir les commandes, des habits pour se protéger de la pluie et du froid, etc. Cet équipement, n'est pas fourni par la plateforme. **Iels doivent donc s'équiper à leur frais**. En cas de vol, d'usure, ou de détérioration de ce matériel, **les seul-es responsables sont les coursiers et coursières**. Ce sont des frais supplémentaires et des responsabilités à leur charge.

Une journaliste s'est glissée dans la peau d'un livreur Uber Eats pendant une journée. **S'équiper lui a coûté plus de 500 euros**¹².

7 MAISON DES LIVREURS ET LIVREUSES

À Bruxelles, un tel lieu a ouvert en novembre 2022, **rue Pletinckx à Bruxelles**. C'est un lieu qui offre quelques services de base aux coursiers et coursières : être au chaud en attendant la prochaine commande, boire un café, aller aux toilettes, échanger quelques mots avec d'autres livreurs ou livreuses. Au-delà de ces services nécessaires pour toutes travailleur·euses, la Maison des Livreurs et Livreuses permet également aux personnes **d'échanger sur leurs conditions de travail, d'avoir des conseils juridiques, de s'organiser à plusieurs** pour demander une amélioration des conditions de travail, etc.

De tels lieux ont ouvert dans plusieurs villes européennes. Ils répondent à un besoin central dans le quotidien des travailleurs et travailleuses de la livraison à vélo.





8 PAIEMENT À LA COMMANDE

Depuis 2018, les livreurs et livreuses sont payés à la commande ; avant iels étaient payés à l'heure. Avec le paiement à la tâche, c'est donc au moment où les clients et les clientes reçoivent leurs commandes que le paiement est déclenché. Les personnes livrant n'ont donc **pas de revenus fixes assurés**. Les commandes sont distribuées par l'application selon une logique non connue des coursiers et coursières. Iels ne peuvent pas prévoir combien de commandes iels auront durant leurs heures de travail, **cela varie continuellement**.

Dans le cadre du droit du travail, cela revient à ne pas avoir de salaire minimum. Les livreurs et livreuses peuvent se retrouver connectés des heures et passer une grande partie de leur temps à attendre une commande.

Pour gagner plus, **la seule solution qui s'offre à eux est d'essayer d'accélérer** pour livrer un maximum de commandes dans un minimum de temps.

9 BLESSURES

Ne recevant aucun revenu s'iels ne livrent pas, **beaucoup continuent de travailler tout en étant blessé-es**. Ne cotisant pas pour la sécurité sociale, iels n'ont **pas droits aux protections sociales de base** telles que les arrêts maladies ou la reconnaissance des accidents de travail.

En cas d'accidents graves, iels ont une assurance mais très réduite. Concrètement, s'iels perdent un membre, elles recevront une indemnité de 10 000 euros qui passe à 50 000 euros s'iels sont paraplégiques. **En comparaison avec ce que toucheraient des salarié-es, c'est 40 fois moins**¹³. Une étude réalisée par la coopérative Smart a calculé que les livreurs et livreuses à vélo étaient jusqu'à 15 fois plus exposés aux risques d'accidents que les autres cyclistes¹⁴. De fait, **être payé à la commande encourage la prise de risques**. En effet, les coursiers et coursières roulent de plus en plus vite pour essayer de livrer plus de repas. Travailler des heures sur la route entraîne de la fatigue constituant un autre facteur de risque. De plus, iels reçoivent très fréquemment, pendant qu'iels roulent, des notifications qu'iels doivent traiter au plus vite pour espérer avoir de nouvelles commandes.

Du côté des plateformes, aucune prévention n'est faite car Deliveroo comme Uber Eats ne se considèrent pas comme des structures employeuses et se déchargent ainsi de leurs responsabilités.

De plus, les assurances minimales prévues ne s'appliquent évidemment pas aux personnes livrant et qui n'ont officiellement pas le droit de travailler. Utilisant le compte de quelqu'un-e d'autre, elles ne peuvent demander aucune compensation.

¹³ Dans la peau d'un livreur Uber Eats, op. cit.

¹⁴ Bram VAN VAERENBERGH, *Mort d'un coursier à vélo. Le gouvernement doit trancher !*, in: Syndicaliste 979, 15 février 2023.



10 ARGENT GAGNÉ

Printemps 2023 : une commande UberEats sur Bruxelles rapporte 4,92 euros au livreur livreuse. Quelques mois plus tard, fin 2023, le prix d'une course n'est plus que de 4,42 euros¹⁵. Depuis que les plateformes existent, **la rémunération d'une commande n'a cessé de diminuer**. Aussi, les temps d'attente entre deux commandes, aux restaurants ou devant la porte des clients ou des clientes, ne sont pas payés.

Des études ont montré que **les livreurs et livreuses ubérisés gagnent nettement moins que le salaire minimum**¹⁶. En 2023, les mauvais jours, les rémunérations descendent à 4€¹⁷ de

l'heure. À titre d'exemple, un livreur témoignait travailler environ 8 heures par jour pour gagner entre 50 et 60 euros par jour. À cette somme, devait être retirée la part pour la location du compte qu'il utilisait et celle pour la location du vélo électrique.

11 STATUT NON-SALARIÉ-E

N'étant pas salarié-es, les personnes travaillant **sous statut ubérisé ne bénéficient pas des protections sociales** liées au droit du travail et à la sécurité sociale. Ces protections sont notamment financées par les cotisations salariales et patronales ainsi que par les impôts. La différence entre le salaire brut et le net sert, par exemple, à financer une partie de ces protections. C'est une sorte de paie décalée dans le temps.

Travailler sans contrat salarié, c'est donc ne pas avoir :

- de congés payés,
- de reconnaissance d'accidents du travail et de couverture assurantielle automatique,
- d'arrêts maladie rémunérés,
- de droits au chômage,
- de droits à la pension,
- de paie supplémentaire pour un travail en soirée ou le dimanche,
- d'augmentation salariale liée à l'ancienneté,
- de jours fériés rémunérés,
- de primes de licenciement,
- etc.

¹⁵ Petya OBOLENSKY, *Sultan Zadrán livre un repas, mais ne rentre pas chez lui*, in: Solidaire, 15 mars 2023.

¹⁶ Johann HARSCOËT, *Chez Deliveroo, des conditions de travail toujours indignes*, in: L'Echo, 24 mai 2023.

¹⁷ *Chez Deliveroo, des conditions de travail toujours indignes*, op. cit.

12 DROIT DU TRAVAIL

Les **protections sociales sont des conquies sociaux** obtenus par des salarié-es lors de moments de contestations sociales. Les années 1930 à 1980 ont été marquées par l'obtention de nouveaux droits. Aujourd'hui, les nouveaux droits peinent à être acquis et ont, au contraire, tendance à reculer (âge de la pension, allocations chômage, travail le dimanche, etc.). Les nouveaux statuts de travail comme **les statuts ubérisés remettent en cause les droits de base** des travailleurs et travailleuses.

Voici un résumé chronologique des principaux acquis sociaux en Belgique :

1903 Législation sur les accidents de travail.

1905 Acquisition du **droit à un repos hebdomadaire**, le dimanche.

1921 Semaine de 48h (contre 72h avant) et suppression de la loi qui réprimait la grève.

1923 Instauration de l'assurance **pension obligatoire**.

1936 Loi instaurant les **premiers congés payés** (6 jours par an).

1944 Instauration de la sécurité sociale obligatoire.

1952 Obtention de 2 semaines de congés payés.

1966 **Grève massive des femmes** à la FN d'Herstal « à travail égal, salaire égal ». Obtention de 3 semaines de congés payés.

1974 Interdiction de travailler les jours fériés (10 jours fériés par an).

1975 Obtention de 4 semaines de congés payés.

1978 Semaine de 40h.

2001 Semaine de 38h.



13 PAS DE BUREAU

Les coursiers et coursières à vélo **travaillent toute la journée dehors dans la rue. Iels n'ont aucun lieu fixe où se retrouver, souffler, discuter, etc.** Certains besoins essentiels comme utiliser des toilettes ou avoir accès à de l'eau, ne sont donc pas pris en compte par les plateformes laissant les coursiers et coursières se débrouiller seules. En ville, les toilettes publiques sont rares¹⁸. Les personnes livrant à vélo ont, plus souvent que d'autres travailleurs et travailleuses, des maladies gastriques dues à un accès difficile aux toilettes¹⁹.

14 DÉGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Depuis l'apparition des coursiers et coursières à vélo dans les villes, leurs conditions de travail n'ont fait que se détériorer. Au début, embauché·es comme salarié·es, iels étaient assuré·es de toucher une paie correspondant au nombre d'heures travaillées. En 2018, le système de rémunération change et iels se retrouvent payé·es à la commande. **Iels ne peuvent plus prévoir combien iels vont gagner.** Par ailleurs, **le montant payé pour une commande a baissé** alors que le coût de la vie ne cesse, lui, d'augmenter.

Avant, les entreprises donnaient gratuitement l'équipement (sac et veste). Aujourd'hui, **tout est à la charge des livreurs et livreuses.** À Bruxelles, un sac UberEats se vend environ 70 euros.

Il y a quelques temps, si la distance à parcourir pour livrer était grande (plus de 5 km), les plateformes numériques versaient des primes. Aujourd'hui, ces primes n'existent plus. **La seule qui a survécu est octroyée si les conditions météorologiques sont extrêmes,** en cas de tempête. Cela questionne : s'il y a une tempête est-il une bonne chose d'encourager des personnes (dont certaines sont sans aucune protection sociale) à livrer à vélo ?



15 SOLITUDE

Livrer des repas est un métier très solitaire. Les personnes se déplacent toute la journée, seules à vélo et les quelques moments de contacts avec les restaurants ou les client·es sont très brefs. Informellement, des petits groupes de coursiers et coursières se créent devant les lieux où beaucoup de commandes sont passées. Iels peuvent donc échanger quelques mots.

Mentalement, le travail est difficile et l'incertitude d'avoir une commande pèse sur les épaules des livreurs et des livreuses. Se retrouver seul·es face aux problèmes renforce le fait de ressentir la pression et le stress. De manière générale, la solitude au travail est un facteur de risque pour la santé mentale.

Au début, Deliveroo organisait des moments conviviaux entre coursiers et coursières. Cela avait permis la formation d'une petite communauté de personnes livrant à vélo. **Les liens créés pendant ces moments collectifs avaient facilité la mobilisation collective** des livreurs et livreuses quand leurs conditions de travail s'étaient détériorées. Aujourd'hui, plus aucun moment de convivialité ou simplement de rencontre entre coursiers et coursières n'est prévu par les plateformes.

La Maison des livreurs et livreuses à Bruxelles a notamment été ouverte pour pallier cela.

¹⁸ *Places Perdues, un outil d'animation sur l'espace public et le lien social, Cultures&Santé et MQH, 2023.*

¹⁹ *Plat chaud pour santé à plat, in: Le 148 Zine de Cultures&Santé, n°4, 2023.*

16 RANKING / NOTATION

De plus en plus d'entreprises **demandent aux client-es de noter la prestation reçue**. C'est le cas pour la livraison à vélo et ces notes ont des implications réelles sur le travail des livreurs et livreuses. En effet, en dessous de 90 sur 100, iels n'ont plus le droit de travailler pour la plateforme...²⁰ Les notes sont données par les client-es sans qu'iels n'aient de compte à rendre sur leur notation. Les plateformes ne proposent aucun espace aux livreurs et livreuses pour qu'iels puissent s'expliquer suite à une mauvaise note et se défendre.

Ainsi, **les plateformes se déchargent de leurs responsabilités managériales**. Même si ce sont elles qui ont mis en place ce système de notation, elles s'effacent complètement derrière un algorithme qui répartit des points de notation récompensant les meilleur-es et pénalisant les moins bon-nes selon le jugement arbitraire des client-es.

Ce **système est générateur de pression et de stress pour les coursiers et coursières**.

17 PROFIL DES LIVREURS ET LIVREUSES

Les profils des personnes livrant à vélo ont évolué. Quand les premières plateformes apparaissent vers 2015-2016, la **première vague** de coursiers et coursières est constituée essentiellement d'étudiants et étudiantes attirées par la flexibilité promise par les plateformes et voulant un revenu d'appoint. La **deuxième vague** (2017-2019) sera, elle, composée d'habitants et habitantes des quartiers populaires. Depuis 2019, une **troisième vague** est constituée de personnes sans papiers, contraintes de louer des comptes pour travailler.

Aujourd'hui, les deux dernières vagues cohabitent. **Nombre d'étudiants et d'étudiantes de la première vague ont arrêté de livrer** : iels se sont rendu-es compte que l'activité était exigeante et peu rémunératrice.

Une enquête sur Paris a noté une augmentation du nombre de personnes faisant ce métier

à temps plein²¹. Livrer des repas est de **moins en moins un revenu d'appoint et constitue le gagne-pain** des coursiers et coursières.

Ces différentes vagues montrent aussi la **précarisation du secteur de la livraison**. Les conditions de travail, de plus en plus difficiles, opèrent une sorte de tri parmi les profils des livreurs et livreuses. Progressivement, les personnes ayant d'autres possibilités d'emploi (étudiants et étudiantes blanches) se tournent vers d'autres secteurs.

La situation des travailleurs et travailleuses sans papiers est quelque chose de connu. Les laisser dans l'illégalité des dizaines d'années équivaut à légaliser leur exploitation dans les secteurs les plus précaires.



²⁰ Dans la peau d'un livreur Uber Eats, op. cit.

²¹ Ubérisation et après ?, op. cit.

18 MOBILISATIONS (ROYAUME-UNI, ESPAGNE, ITALIE, GRÈCE)

Dans l'Union européenne, à la suite de procès, **plusieurs pays ont requalifié le travail des coursiers et coursières sous le régime du salariat**. C'est le cas du Royaume-Uni, de la Grèce, de l'Espagne et de l'Italie. Les luttes ont donc porté leurs fruits et permis d'obtenir de meilleures conditions de travail.

La première grève victorieuse s'est déroulée à Londres en 2016 et a duré 7 jours. Deliveroo venait de passer à un système de rémunération à la commande²², des grévistes, dont beaucoup de motards, ont réussi à bloquer la ville et contraint l'entreprise à revenir au paiement à l'heure.

Une Europe sociale forte pourrait permettre que ces jugements fassent écho dans les autres pays européens et requalifient le statut de travail des plateformes en salariat.

19 DÉCONNECTÉ·E LICENCIÉ·E

Des travailleurs et travailleuses témoignent avoir été « **déconnecté·es** » **des plateformes sans aucune justification**²³ **ni préavis**. Après des déconnexions, les personnes ne peuvent plus accéder à la plateforme, leurs comptes sont bloqués. Autrement dit, **suite à une décision de la plateforme, elles ne peuvent plus travailler**. Dans le droit du travail, cela s'apparente à un licenciement mais, dans le cadre du travail ubérisé, aucun recours n'est possible. Les personnes



ayant été déconnectées ne reçoivent ni explication ni dédommagement. **Elles se retrouvent du jour au lendemain sans travail**.

Lors des mobilisations en faveur de meilleures conditions de travail, des personnes militant durant ces manifestations se sont retrouvées avec leur compte bloqué. Les déconnexions ont d'ailleurs fait l'objet de mobilisation particulière en mai 2023, notamment à Bruxelles

20 GRÈVE BRUXELLOISE

Face à la dégradation de leurs conditions de travail, **les livreurs et livreuses à vélo se sont mobilisés**, à plusieurs reprises, pour exiger de meilleures conditions de travail. Comme chacun·e travaille à son compte, il n'est pas simple de créer un groupe pour aller revendiquer de nouveaux droits. Cependant, plusieurs luttes ont été menées à Bruxelles et notamment en 2018 contre le passage d'une rémunération à la tâche. La mobilisation a duré plusieurs mois enchaînant grèves, manifestations, occupations des locaux de Deliveroo... En 2023, une nouvelle mobilisation a lieu suite au décès de Sultan Zadran dans un accident de la route lors d'une livraison.

Fin 2023, **un groupe de coursiers et de coursières attaque en justice Deliveroo** pour montrer que leur relation de travail avec Deliveroo est plus proche du salariat que du travail indépendant. **La cour du travail a tranché et reconnu que leur statut devait être requalifié en salariat**²⁴. Deliveroo a demandé un pourvoi en cassation, le procès est toujours en cours. Si Deliveroo perdait cela signifierait que tous nouveaux ou toutes nouvelles travailleuses des plateformes relèveraient d'office du salariat. Les livreurs et livreuses bénéficieraient donc de tous les droits sociaux liés au salariat.

21 LIBERTÉ POUR QUI ?

« Les coursiers travaillent quand ils veulent », « Deliveroo est fier d'offrir une activité flexible avec une rémunération attractive, et nos livreurs sont au cœur de notre projet. »²⁵

²² Anne DUFRESNE, *La grève numérique, L'exemple des coursiers en Belgique et en Europe*, in: Gresea, 26 octobre 2023.

²³ *Le piège Deliveroo*, op. cit.

²⁴ Amandine CLOOT, *L'avenir de Deliveroo compromis en Belgique*, in: Le Soir, 22 décembre 2023.

L'autonomie est souvent soulignée par les plateformes comme étant un avantage pour leurs travailleurs travailleuses. Cependant, si l'on se plonge dans la réalité quotidienne des personnes concernées, cette autonomie paraît relative. En effet, **tout ce que les coursiers et coursières font, est recensé, stocké et traité par l'algorithme.** Si une commande n'est pas livrée à temps, « l'application » va immédiatement demander des explications aux livreurs et livreuses. La liberté des horaires est souvent vantée par les plateformes, mais là encore, seuls quelques créneaux horaires sont rentables comme les soirs et les week-ends. De plus, les lieux de commandes sont parfois très loin des positions des livreurs et livreuses. Iels sont censées pouvoir accepter ou non la commande, notamment en fonction de la distance à parcourir pour livrer le repas. Mais, dans les faits, s'il y a plusieurs refus de commandes à la suite, l'algorithme leur proposera de moins en moins de commandes.

L'autonomie paraît surtout bénéficier à la plateforme qui n'a pas à se charger de faire des plannings, d'entretenir un lieu physique pour se reposer, de manager son équipe, de payer des taxes, etc. Elle peut librement proposer un système aux conditions de travail déplorables renversant les responsabilités en faisant croire aux livreurs et livreuses qu'iels sont leur propre patron·ne et que, s'iels le souhaitent vraiment, iels deviendront riches !

22 SANS-PAPIERS SANS DROITS

Les livreurs et livreuses sans papiers sont confrontées au **risque de contrôle par la police.** Livrer à vélo dans l'espace public, c'est s'exposer à des contrôles, risquer une arrestation, voire un renvoi dans le pays d'origine après un passage en centre fermé. La situation de ces personnes est encore plus stressante et précaire que celle des autres coursiers et coursières.

Aujourd'hui, la grande majorité des livreurs et livreuses est constituée de personnes issues des quartiers populaires et de personnes sans-pa-

piers. Des tensions existent parfois entre ces deux groupes sociaux. Les travailleurs et travailleuses avec papiers accusent parfois les personnes sans-papiers de détériorer leurs conditions de travail en acceptant des courses très éloignées pour un même prix. Beaucoup de personnes sans-papiers ont des conditions de vie tellement dures, qu'elles n'ont pas forcément la possibilité de refuser une course et **se retrouvent à accepter des rémunérations de plus en plus basses.**

Monter les pauvres les un·es contre les autres permet aux personnes ayant mis en place ce système d'orienter la colère entre précaires plutôt que contre l'entreprise.

23 STRESS – FATIGUE

Les coursiers et coursières témoignent **être stressées et fatiguées.** Rouler des heures durant dans la circulation des villes demande une vigilance épuisante. Là où les salarié·es ont des congés payés, des jour fériés, une obligation de s'arrêter un jour par semaine, les livreurs et livreuses ubérisées n'ont rien du tout. S'iels s'arrêtent de travailler, iels ne touchent plus aucun revenu. Uber propose même **aux personnes de travailler toute la nuit**, peu importe l'heure. Beaucoup ne vont pas voir leurs médecins étant donné qu'iels n'auront pas droit à des arrêts de travail indemnisés. Plus aucun cadre n'existe donc et ce système vient balayer les réglementations mises en place pour le bien-être des travailleurs et travailleuses.

Les problèmes sont vécus individuellement et invisibilisés à l'échelle collective puisque les statistiques n'existent pas.

24 PEU DE RECONNAISSANCE

Le manque de reconnaissance, caractéristique des métiers de service, fait parti du quotidien de la livraison à vélo. Les livreurs livreuses sont peu reconnu·es. Il arrive bien sûr que des client·es se montrent sympathiques mais la norme reste l'indifférence.

²⁵ *Le piège Deliveroo*, op. cit. p. 125.

POUR ALLER PLUS LOIN DÉLIVÉROONS-NOUS DE L'UBÉRISATION!

✓ OBJECTIFS

- 🚲 Visibiliser les mouvements collectifs et de luttes dans la livraison à vélo, en Belgique et en Europe.
- 🚲 Mettre les participants et participantes en situation de penser des revendications et des moyens d'actions concrets.

⌚ DURÉE

30 minutes à une heure

📄 MATÉRIEL



La carte *Maison des livreurs et livreuses* et un tableau flipchart ou une grande feuille

DÉROULEMENT

Réfléchissez ensemble à des revendications

Si ça n'a pas été le cas pendant la partie de jeu, dites au groupe que la *Maison des Livreurs et Livreuses* a été ouverte et qu'ils ont donc maintenant un lieu pour se réunir.

1 Constituez des sous-groupes de 2 ou 3.

2 Demandez ensuite à chaque sous-groupe :

Au vu des discussions sur les conditions de travail des livreurs et livreuses ubérisées, quelles revendications auriez-vous envie de porter ?

3 Après un temps de réflexion en sous-groupes, proposez un moment de partage en grand groupe. Inscrivez les revendications sur un tableau flipchart ou sur une grande feuille.

Réfléchissez ensuite à des actions possibles pour porter ces revendications

- 4 Une fois les revendications exprimées, demandez au groupe :

Comment feriez-vous pour que ces revendications deviennent une réalité ?



- 5 Selon le temps restant, constituez des binômes ou restez en grand groupe et demandez au groupe (ou binômes) de réfléchir à des idées d'actions concrètes. Pour que cela colle à la réalité, essayez de prendre en compte les conditions de vie et de travail des livreurs et livreuses.

QUELQUES INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Les luttes sont compliquées à mettre en place. Travailleurs et travailleuses isolées, précaires, sans espace physique pour se retrouver, sans horaires communs, avec beaucoup de rotation parmi elleux, sont autant de caractéristiques qui freinent considérablement l'organisation collective.

Malgré cela, des contestations et des luttes, dont certaines victorieuses, ont été menées dans de nombreuses villes et pays. Elles sont toutes parties d'une dégradation des conditions de travail des coursiers et coursières : passage à un paiement à la commande, baisse des bonus, baisse du prix payé par course...

Exemples d'actions menées par des coursiers et coursières pour faire entendre leurs revendications :

-  faire grève et organiser des manifestations pendant les heures de pointe de la livraison de repas, ou lors des grands événements (ex. : coupe du monde de football) ;
-  mener des actes de désobéissance (ex. : des livreurs et livreuses ne livrent pas la commande et la garde pour elleux) ;

Les revendications portées par la majorité des livreurs et livreuses à vélo sont :

- une protection sociale plus importante,
- un droit au chômage,
- un droit à la retraite,
- une rémunération horaire minimale,
- la transparence quant au fonctionnement des algorithmes,
- l'obtention d'une compensation pour les longues distances et lorsqu'il y a de mauvaises conditions météorologiques,
- la reconnaissance de la pénibilité au travail,
- le maintien d'une certaine flexibilité.

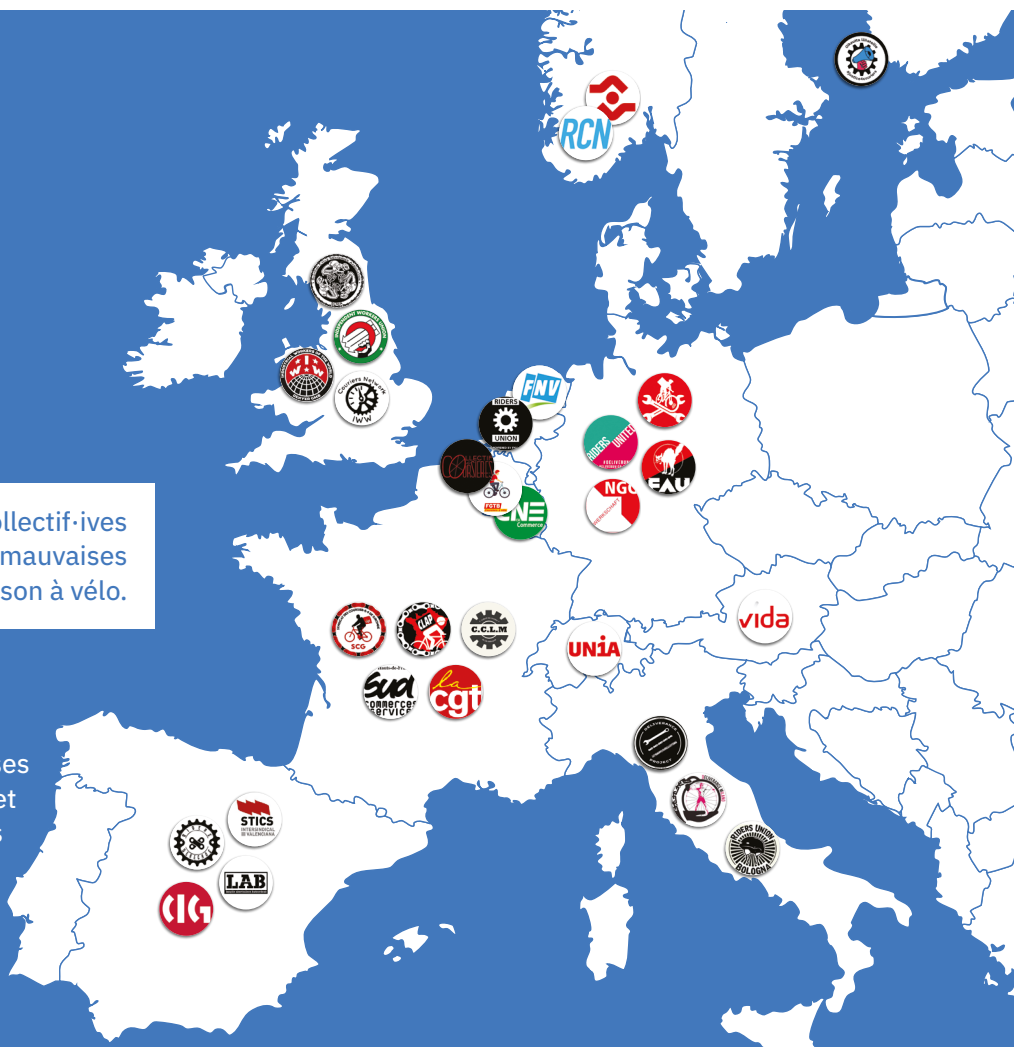
Les revendications plus spécifique des travailleurs et travailleuses sans papiers sont :

- la régularisation de leur situation pour travailler dans de meilleures conditions,
- la fermeture des centres fermés,
- la liberté de circulation,
- l'arrêt des expulsions,
- la fin de la criminalisation des sans-papiers,
- le respect des droits fondamentaux comme l'accès aux soins médicaux et à l'éducation.

- o faire une « grève du zèle » à savoir que collectivement des livreurs et livreuses traînent sur leur trajet, avec pour résultat que les clients et clientes se plaignent et passent sur une autre application ;
- o créer du lien entre les luttes (ex. : en 2018, pour rester payé·es à l'heure, des livreurs et livreuses Deliveroo défilent à vélo dans Bruxelles aux côtés d'une manifestation pro-vélo dans la ville) ;
- o envahir les locaux des plateformes (ex. : en 2018, pour rester payé·es à l'heure, des livreurs et livreuses occupent Deliveroo pendant 48h et exigent des négociations avec la direction) ;
- o demander du soutien de la part de syndicats pour mener les discussions et les négociations ;
- o informer les clients et les clientes de la dégradation de leurs conditions de travail et leur demander de se déconnecter de l'application (ex. : en Grèce, en 2021, cette action leur a permis de rester payer à l'heure) ;
- o contacter les médias pour faire connaître leurs revendications et élargir la contestation sociale ;
- o demander aux restaurants, en préparation d'un jour de grève, de refuser les commandes le jour j pour soutenir ainsi la grève des livreurs et livreuses ;
- o recréer une communauté via les réseaux sociaux ;
- o organiser des grèves simultanées dans plusieurs villes (ex. : en Italie, des grèves ont eu lieu dans 31 villes le même jour et ont permis de requalifier rapidement leur travail en salariat) ;
- o se regrouper et attaquer en justice les plateformes (ex. : depuis 2021 à Bruxelles un procès est en cours contre Deliveroo pour demander que le travail de livraison à vélo soit reconnu comme étant un travail salarié).

Carte représentant tous les collectifs créés pour lutter contre les mauvaises conditions de travail de la livraison à vélo.

Et au Portugal ? Pas besoin de grosses mobilisations, dès 2021 les livreurs et livreuses ubérisés sont reconnus par le droit du travail comme salariés. Depuis 2015, le pays est gouverné par la gauche.



LA MAISON DES LIVREURS ET LIVREUSES À BRUXELLES

Depuis novembre 2022, les livreurs et livreuses peuvent recharger leurs batteries, créer du collectif, obtenir des conseils juridiques et s'offrir un peu de chaleur humaine à la Maison des livreurs²⁶.

Ce lieu a été ouvert par des livreurs et les jeunes syndicalistes de la CSC et FGTB. « Le système nous individualise. Les travailleurs n'ont des

contacts que très limités avec leurs collègues; ils ne peuvent se parler que quelques minutes entre deux commandes en attendant devant les grandes enseignes comme McDo. Nous avons pensé ce lieu pour que chacun puisse avoir un endroit pour se réchauffer, recharger les téléphones, les batteries ou tout simplement entretenir un rapport humain », explique Camille, livreur à vélo²⁷.

POUR CONCLURE

Un procès en cours (en 2023) contre Deliveroo vise à démontrer que les conditions de travail des livreurs et livreuses sont plus proches du salariat que du travail indépendant. Si la décision du tribunal leur donne raison, tous les coursiers et coursières travaillant pour des plateformes verraient leur travail requalifié en salariat. Ce serait une victoire pour les personnes qui luttent depuis des années pour cette reconnaissance.

Néanmoins, il faut garder à l'esprit ce qui se passe dans le secteur de la livraison à vélo car l'ubérisation risque de continuer de progresser dans d'autres secteurs de travail. Contourner ou casser le droit du travail pour s'affranchir d'obligations patronales et une des stratégies des grandes entreprises ces dernières années. Elles cherchent sans cesse à baisser leurs charges pour augmenter leurs profits mais sans jamais les partager avec leur main d'œuvre.

Si on regarde du côté des consommateurs et consommatrices, les coûts de services de livraison de repas sont tellement bas, que tout un chacun

se laisse facilement séduire par ce nouveau service. C'est là tout le projet d'Uber, appliquer des tarifications quasiment nulles pour, progressivement, créer des nouveaux besoins. Pratiquer de tels coûts déconnecte les usagers et usagères des conditions de travail des personnes qui livrent les repas. Tout ce système est facilité par l'utilisation d'applications smartphone tenant les livreurs et livreuses à distance des consommateurs et consommatrices.

Cependant, des alliances fructueuses entre usagers et usagères, et coursiers et coursières, se sont déjà créées notamment autour de campagnes de boycott. En Grèce, par exemple, à la demande des livreurs et livreuses en grève, une désinscription massive des usagers et usagères a permis aux travailleurs et travailleuses de rester payer à l'heure.

Pour conclure sur le statut du travail, le salariat impose des devoirs mais il ouvre également des droits sociaux essentiels. Ceux-ci sont insuffisants mais restent une base construite depuis le 19^e siècle sur laquelle s'appuyer pour aller de l'avant vers une société plus égalitaire.

²⁶ 24 heures avec ... la Maison des livreurs, op. cit.

²⁷ Ibid.

RESSOURCES

À LIRE

Juan Sebastián CARBONELL,
Le futur du travail,
Édition Amsterdam, p. 177.

*Bruxelles : Les conditions de travail
des livreurs de repas précaires et incertaines
selon une étude de la VUB*,
in: Rtbf.be, 25 octobre 2021.

Ouverture de la maison des livreur·euses,
in: Stuut.info, 16 novembre 2022.

Martin WILLEMS,
*Le piège Deliveroo, Consommer
les travailleurs*,
in: Investig'action, 2021, p. 310.

Pascal SAVOLDELLI (coord.),
Ubérisation et après ?,
Éditions du détour, 2021, p. 265.

*Plat chaud pour santé à plat, Travail ubérisé
et livraison à vélo*,
in: 148 n°4, Cultures&Santé, 2024.

FGTB/UBT,
Livre noir des coursiers à vélo,
2022.

Jehanne BERGÉ,
24 heures avec ... la Maison des livreurs,
in: AlterEchos, n°510, mai 2023.

Piero VALMASSOI,
La roue de l'infortune,
in: AlterEchos, n°515, janvier 2024.

*Grève numérique. L'exemple des coursiers en
Belgique et en Europe*,
in: Agir par la culture, n°72, automne 2023.

*Libéralisation, numérisation, ubérisation...
Et l'économie sociale dans tout ça ?*,
in: Terre, n°157, Été 2017.

Anne DUFRESNE et Cédric LETERME,
*Travailleurs de plateforme. La lutte pour les
droits dans l'économie numérique*,
in: Gresea, Avril 2021, p. 175.

*Investigation : Le statut P2P, la fausse bonne
idée pour les livreurs Deliveroo et Uber Eats*,
in: Rtbf, 4 mai 2021.

Dawn of the Uber-Dead,
in: IEB, n°292, janvier 2018.

À VOIR

Shift,
Pauline BEUGNIES, CVB et RTBF [2021, 61'].
(Parcours d'un ex-coursier qui a roulé
presque 20.000 kilomètres dans les rues
de **Bruxelles** et livré plus de **5300 commandes**
en un an.)

Livrer Bataille,
Zin TV, [2022, 37'].
(Documentaire sur
la bataille des coursiers contre les plateformes
numériques comme Deliveroo ou Uber Eats.)

Dans la peau d'un livreur Uber Eats,
in: Rtbf.be, [9 mars 2023, 4'].

À ÉCOUTER

Faut qu'on parle,
épisode 2, Gresea, [Avril 2023, 44'].

*Livreurs de plateformes numériques,
une nouvelle forme d'exploitation ?,*
in: Euradio, [21 avril 2023, 5'].

Rie or die – platform workerstake on Big Tech,
in: Look Left, [Avril 2023, 27'].

*Livreurs contre arnaqueurs.
Vers la fin de l'uberisation ?,*
in: Là-bas si j'y suis, [18 décembre 2018, 14'].

*Ubérisation de l'économie :
les limites d'un modèle,*
in: France Culture, [30 mars 2021, 42'].

Charline VANHOENACKER,
« Uber ménage » comment on faisait avant ?,
in: France Inter, [14 octobre 2020, 2'].

À REJOINDRE

Coursiers en lutte
Facebook

Collectif des Coursier·e·s
Facebook / Instagram / Tik Tok

La Voix Des Sans Papiers Bruxelles
Facebook

Comité des Femmes Sans-Papiers
Facebook

*CLAP à Pars (Collectif des Livreurs Autonomes
des Plateformes)*

*Du côté des syndicats :
United Freelancers,
CSC et
Coursiers à vélo de la FGTB*





RÉFÉRENCE PHOTOS

p. 24 : *La Maison des Livreurs*

p. 25 : *Collectif des coursier-e-s / KoeriersCollectief*

p. 26 : *Facebook,*
Manifestion des livreurs du 16/12/2022

p. 27 : *Fonds La Cité, collection Carhop,*
Manifestation à Liège le 24/04/1966

p. 28 : *Coopcycle - La Grande Livraison,*
8 livreurs de 6 pays font Paris, Bruxelles à vélo

p. 29 : *Nicolas DUPREY*

P. 30 : *Collectif des coursier-e-s / KoeriersCollectief,*
Chauffeurs et livreurs mobilisés le 31/05/2023
pour rencontrer la direction d'Uber.



www.cultures-sante.be